

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIE-GASCONS
LE 06 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 06 décembre 2018 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Sylvie Blais, Marie-Ève Allain et Mireille Langlois
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présente à cette séance, madame Chantal Vignet, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du Code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 18h30.

Les points à l'ordre du jour sont:

- 01- Parade du père Noël;
- 02- Vœux de Noël ;
- 03- Centre d'Action bénévole Gascons-Percé ;
- 04- Adoption de la convention collective des salariés et autorisation de signature ;
- 05- Période de questions ;
- 06- Levée de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-568
PARADE DU PÈRE NOËL

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un montant de 3 500 \$ au Club Optimiste de Gascons pour l'organisation de la Parade de Noël.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-569
VŒUX DE NOËL

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise l'achat d'un espace publicitaire d'une ½ page dans le journal The Gaspé Spec pour des vœux de Noël au montant de 315 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-570
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE GASCONS-PERCÉ

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un don de 50 \$ au Centre d'action bénévole Gascons-percé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES
SALARIÉS ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes dans l'assistance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-12-571
LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposée par madame Marie-Ève Allain à 18h40.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Henri Grenier
Maire

Chantal Vignet
Dir. générale/Sec.-trésorière